

Les Dames de l'Hotel-Dieu, à la demande du Dr. Hingston et autres, ont consacré une salle spéciale à l'ovariotomie.

Remèdes Patentés.—Nous regrettons de voir plusieurs confrères bien placés dans la profession prêter leur signature, comme réclame, à certain remède patenté, à l'efficacité merveilleuse duquel il est fort douteux qu'ils puissent croire. Pour cette fois, nos savants confrères ont été mal inspirés.

M. Potain vient d'être nommé membre de l'Académie de Médecine. *La Revue de thérapeutique médico-chirurgicale* remarque à ce sujet que cette élection donne raison au proverbe: "Il n'est jamais trop tard pour bien faire."

Autopsie de M Gambetta.— " Ville-d'Avray, 2 janvier, 11 h. du matin.

" L'autopsie faite avec le plus grand soin, et dont le procès-verbal détaillé sera ultérieurement publié, a fait connaître :

" 1. Une inflammation ancienne de l'intestin ayant produit un rétrécissement de la terminaison de l'intestin grêle et de la valvule *ileo-cæcale*.

" 2 Une large et profonde infiltration purulente siégeant en arrière du *colon* et dans la paroi abdominale.

" 3. Un léger degré de péritonite généralisée qui s'est produite dans les derniers moments de la vie.

" Les autres organes ne présentaient aucune lésion. La blessure était complètement cicatrisée.

" En somme, M. Gambetta a succombé à une *pérityphlite* et une *péricolite* suppurées.

" Toute intervention chirurgicale eût été inutile et dangereuse. Elle n'eût eu d'autre résultat que d'abrégéer la vie.

" Ont signé : les professeurs Paul Bert, Brouardel, Charcot, Cornil, Trélat, Verneuil ; les docteurs Lannelongue, Siredey, Fieuzal, Liouville, Mathias-Duval, Laborde, Gardat, Gille, et M. Paul Gibier, interne."

ERRATA—Deux erreurs typographiques se sont glissées dans le rapport de l'Hôpital Notre-Dame tel qu'inséré dans notre livraison de janvier dernier. A la page 19, ligne 2 au lieu de : à dose de *un demi grain*, lisez : *un grain*. De plus, la formule qui suit doit se lire ainsi : R. Pulv. opii : Pulv. plumbi acet ; Pulv. camphoræ, ââ ʒss, au lieu de : ââ ʒi.

VARIETES.

Projet de loi sur la crémation.—Voici le texte d'un projet déposé sur le bureau de la Chambre des députés à Paris, par M. Paul-Casimir Périer :

ARTICLE PREMIER.—Tout citoyen pourra, par acte de dernière volonté, décider que son corps sera soumis à la crémation, au lieu d'être inhumé dans les conditions usitées jusqu'à ce jour. A défaut de l'expression de la volonté personnelle, toute famille ou toutes personnes